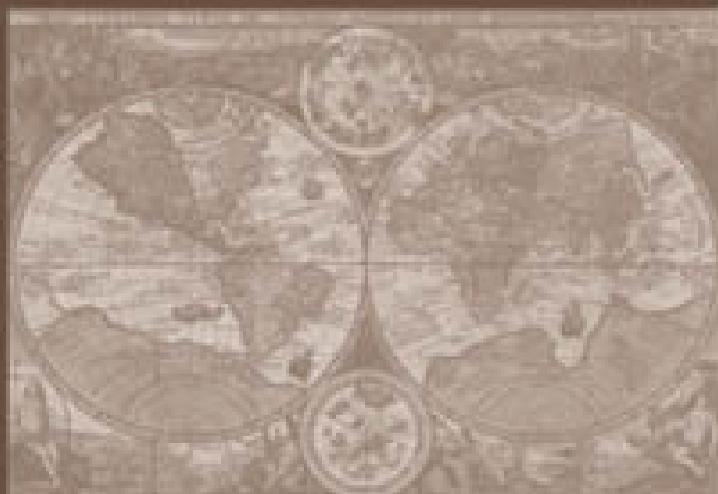




Internationaux

Enjeux



Sarah Mohamed-Gaillard

L'Archipel de la puissance ?

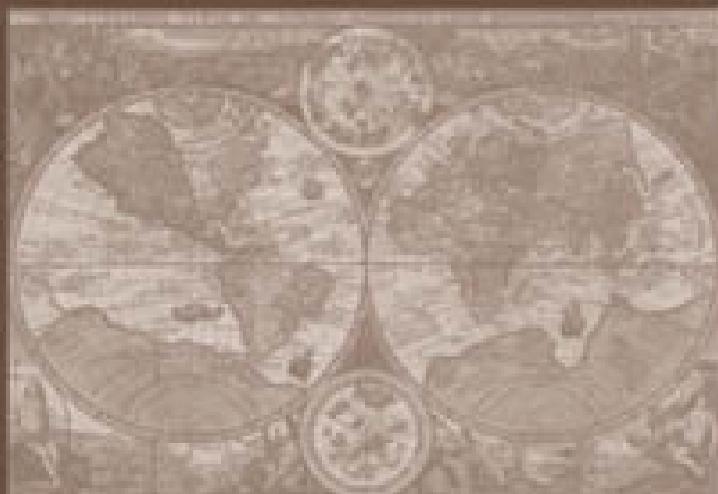
**La politique de la France
dans le Pacifique Sud
de 1946 à 1998**

P.I.E. Peter Lang



Internationaux

Enjeux



Sarah Mohamed-Gaillard

L'Archipel de la puissance ?

**La politique de la France
dans le Pacifique Sud
de 1946 à 1998**

P.I.E. Peter Lang

Introduction générale

La présence et la politique de la France dans le Pacifique Sud ont souvent provoqué la controverse, créant des tensions dans les relations régionales.

Stephen Henningham¹

Surtout, il ne faut pas attacher de l'importance à ce que les Australiens et les Néo-Zélandais ragotent ou ne ragotent pas ! Qu'ils soient contre ou qu'ils soient pour, nous est complètement égal. C'est bon pour les journaux. Ce n'est rien. Ce qui compte c'est que la construction de notre force nucléaire est la grande affaire de la France, et que l'installation du Centre d'Essais du Pacifique est une grande œuvre française.

Charles de Gaulle²

La mise en regard de ces deux affirmations exprime bien les enjeux de la politique de la France dans le Pacifique Sud. Dès l'implantation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) en Polynésie française, le général de Gaulle et ses successeurs balayaient les interrogations et les oppositions suscitées par les essais nucléaires français dans la région, au nom de leur importance essentielle pour la puissance de la France. En la matière, l'indignation et les manifestations violentes provoquées par l'annonce, en 1995, de la reprise des essais nucléaires français à Mururoa constituaient l'expression la plus récente des controverses. Condamnée, qualifiée de « paria du Pacifique »³ par la majorité de la presse et des opinions publiques de la région, la France accusait les États du Pacifique Sud de vouloir la chasser de la région. Ce genre de joutes oratoires émaille l'histoire de la présence française dans le Pacifique Sud.

Ainsi, le souvenir de l'affaire Pritchard resurgit encore à l'évocation de l'expansion coloniale de la France dans la région. L'expulsion de Tahiti en 1840, du missionnaire de la *London Missionary Society* et consul britannique, était emblématique de la rivalité franco-britannique pour la domination religieuse et politique des îles océaniques. Après

¹ Stephen Henningham, *France and South Pacific. A Contemporary History*, Sydney, Allen and Unwin, 1992, p. xi. Stephen Henningham fut vice-consul en Nouvelle-Calédonie de 1982 à 1985.

² Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t. II, Paris, Éditions de Fallois, Fayard, 1997, p. 124.

³ *Pacific Islands Monthly (PIM)*, « Pariah of the Pacific », David Barber, août 1995, p. 23.

avoir évincé George Pritchard, l'amiral Abel Dupetit-Thouars annexait, en 1842, l'archipel des Marquises, et prenait l'initiative de placer les îles du Vent, sous la protection de la France. La III^e République conforta la position française en Polynésie par l'annexion de Tahiti en 1880 et la création des Établissements français d'Océanie (EFO). Leur furent rattachés, l'archipel des Gambier en 1881, des îles de la Société en 1888 et des Australes en 1902. Auparavant, la France, pressée par les missionnaires maristes, avait pris possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853, puis plaçait Wallis et Futuna sous son protectorat, en 1887. Enfin, en 1906, dans le contexte de l'Entente cordiale, la France et le Royaume-Uni s'accordaient pour administrer conjointement les Nouvelles-Hébrides. Si l'implantation durable de la France dans la région inquiétait, l'action qu'elle menait dans ses territoires constituait une autre source de préoccupation. L'histoire de la France dans le Pacifique Sud est donc jalonnée de tensions et de controverses avec ses voisins. Nous avons souhaité comprendre quelles pouvaient en être les raisons, plus particulièrement de 1946 à la fin des années 1990.

Ouverte en 1946, année où l'Empire français laissait la place à l'Union française et au cours de laquelle la Nouvelle-Calédonie et les EFO passaient du statut de colonies à celui de Territoire d'Outre-mer, cette étude se clôt à la fin des années 1990, marquée par la fermeture du CEP en 1996 et l'Accord de Nouméa, du 5 mai 1998. Au cours de ce demi-siècle, la politique française dans le Pacifique Sud suscita des crises entre la Métropole et ses territoires, mais aussi entre la France et les États et îles d'Océanie. La chronologie met en lumière les ruptures et continuités de la politique de la France dans le Pacifique Sud. Elle permet aussi d'en analyser les répercussions à l'échelle nationale, régionale et internationale ; trois dimensions de la politique de la France dans le Pacifique Sud et qui ne cessent de s'entrecroiser.

En 1946, la France administrait quatre archipels : la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides devenues Vanuatu lors de leur indépendance en 1980, Wallis et Futuna et les Établissements français d'Océanie rebaptisés Polynésie française en 1957. Plus de 5 000 kilomètres séparent la Nouvelle-Calédonie de la Polynésie française et l'influence de la France s'égrène du Pacifique Sud-ouest au Pacifique Sud-est. Sont également pris en compte, l'environnement régional des territoires et le vis-à-vis diplomatique de la France dans la zone, à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les puissances coloniales ou administrantes ainsi que les États insulaires accédant à l'indépendance, à partir des années 1960.⁴ La zone concernée englobe donc l'Australie, la

⁴ Les Samoa occidentales en 1962 ; les îles Cook en 1965 ; Nauru en 1968 ; Fidji et Tonga en 1970 ; Niue en 1974, les îles Salomon, Tuvalu et Papouasie-Nouvelle-

Nouvelle-Zélande et l'ensemble des archipels de Mélanésie, Polynésie et Micronésie. Cette région océanique qui est au cœur de notre sujet, a pu être désignée tantôt par le terme d'Océanie, tantôt par l'expression de Pacifique Sud. Nous avons privilégié cette dernière dénomination dont l'affirmation coïncide avec les préoccupations et la chronologie du sujet. En effet, depuis leur marche vers l'indépendance, les États insulaires privilégient l'appellation de 'Pacifique Sud', forgée par les Américains lors de la Seconde Guerre mondiale, au terme d'«Océanie» trop marqué par l'Occident et le colonialisme. C'est d'ailleurs sur cette expression de Pacifique Sud que sont bâties les différentes organisations régionales, tels la Commission du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique Sud.

La politique de la France dans le Pacifique Sud a donné lieu à peu de travaux historiques. Au-delà, les îles du Pacifique Sud sont souvent oubliées ou sous-représentées dans les ouvrages traitant de la colonisation.⁵ La recherche historique relative au Pacifique Sud est un champ d'étude récent, développé après la Seconde Guerre mondiale. L'émergence de nouveaux États, dans les années 1960 et 1970, a fixé l'intérêt des historiens sur l'émancipation et l'évolution des scènes politiques de ces îles. Les recherches portant sur la politique de la France dans le Pacifique Sud ont très souvent privilégié l'évolution des relations entre la France et ses territoires et n'ont abordé que de façon périphérique les relations entre la France et les États de la zone. Peut-être cela s'explique-t-il par le sentiment largement répandu que la France accorde peu d'intérêt à ses voisins du Pacifique Sud. L'action et la présence de la France dans le Pacifique Sud à l'époque contemporaine ont donné lieu à peu de recherches historiques.⁶ Mentionnons, toutefois, les travaux de l'historien Robert Aldrich qui sont à l'origine de notre intérêt pour la région. Si les ouvrages concernant la présence de la France sont peu nombreux, davantage de monographies sont consacrées aux différents territoires français du Pacifique Sud. Ceux-ci sont, toutefois, inégalement représentés dans l'historiographie ; la Nouvelle-Calédonie dépassant, en nombre, les volumes dédiés à la Polynésie française et tous deux supplantent de loin les ouvrages traitant de Wallis et Futuna ou, dans une moindre mesure, des Nouvelles-Hébrides. L'abondance des titres consacrés à la Nouvelle-Calédonie, ne doit cependant pas masquer le fait que bon nombre de ces

Guinée en 1978 ; Kiribati en 1979 ; Vanuatu en 1980, les îles Marshall et les États fédérés de Micronésie en 1986.

⁵ Isabelle Merle, « L'histoire coloniale du Pacifique. Problèmes et débats de la recherche anglophone » in Alban Bensa et Jean-Claude Rivierre, *Le Pacifique un monde épars*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 49-73 ; Sarah Mohamed-Gaillard, « Historiographie des territoires français d'Océanie » in Oissila Saaidia et Laurick Zerbini (dir.), *De la construction du discours colonial dans l'Empire français, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Karthala, 2009, p. 149-168.

⁶ Cf. Bibliographie, section : La France dans le Pacifique Sud.

ouvrages publiés lors de la crise des années 1980, ne sont pas signés par des historiens et défendent souvent un point de vue politique. L'action de la France dans le Pacifique Sud, depuis l'après-guerre, constitue donc un vaste champ d'étude, dont les multiples facettes restent encore peu explorées par l'historiographie, alors même que des sources riches et diverses s'offrent aux chercheurs.

La consultation et la confrontation des divers fonds d'archives conservés en Métropole, dans les territoires français du Pacifique Sud, en Australie et, dans une moindre mesure en Grande-Bretagne, nous ont permis des allers et retours entre l'État et ses territoires, mais aussi entre la France et la région. Cette diversité des sources mises au service d'une compréhension large de la politique de la France dans le Pacifique Sud depuis 1946 jusqu'à la fin des années 1990, confère, nous semble-t-il, à notre recherche son caractère novateur. Nous avons complété les sources d'archives par la presse métropolitaine, des territoires et de la région, et par une campagne d'entretiens menée auprès de hauts-fonctionnaires et d'hommes politiques.⁷

Au regard de l'état de la recherche et des sources, nous avons choisi d'analyser les motivations de la politique de la France dans la région. Il paraît pertinent d'étudier de front, l'accueil que les États et territoires de la zone réservaient à l'action de la République française, ses conséquences sur les relations de la France avec le Pacifique Sud, tout en s'interrogeant sur l'importance que la France accorde à l'image qu'elle donne dans cette région du monde. Quelles considérations orientent l'administration des archipels français du Pacifique Sud ? Que représentent ces territoires pour une France qui se veut une puissance mondiale ? Quels sont enfin les enjeux de la politique extérieure dans cette région, compte tenu de l'importance que la France lui confère ? Nous proposons donc d'étudier simultanément la façon dont la France administre ses territoires et les relations qu'elle entretient avec les États du Pacifique Sud et les puissances y exerçant une influence. Il s'agit de comprendre les motivations et les interactions des politiques intérieure et étrangère de la France dans le Pacifique Sud. Comme l'ont manifesté le retentissement régional et international de la crise calédonienne ou des essais nucléaires de la France en Polynésie, les choix de politique intérieure de la France peuvent prendre une dimension de politique extérieure. Ainsi, l'articulation des politiques intérieure et étrangère constitue le cœur de notre sujet qui pose aussi, en filigrane, la question des enjeux de la présence et de l'action de la France dans le Pacifique Sud.

⁷ Cf. Sources.

Ces considérations nous ont conduit à approcher la politique française selon trois échelles, celles des territoires, de la scène internationale et de la région. Nous contrarions volontairement l'emboîtement des échelles car, parallèlement à l'attention qu'elle porte à ses territoires, la France est préoccupée par son rang mondial. Cette quête de la puissance est au cœur de la politique qu'elle mène dans ses territoires et plus largement dans l'ensemble du Pacifique Sud. Outre l'exposition des diverses facettes de l'action de la France dans le Pacifique Sud, nous souhaitons comprendre comment les trois facettes de la présence de la France dans le Pacifique Sud s'entrecroisent et s'influencent les unes les autres.

Nous nous sommes intéressée à l'évolution des relations institutionnelles et politiques entre la Métropole et les archipels français du Pacifique Sud, de la liquidation de l'Empire colonial en 1946 à l'Accord de Nouméa de 1998. Nous n'avons pas pour ambition de présenter ici une histoire des relations qu'entretiennent chacun de ces archipels avec la République, mais souhaitons rechercher les considérations qui ont pu orienter la politique de la France dans ses îles du Pacifique Sud. Une unité de la politique de la France dans ces archipels se dégage-t-elle par delà leurs différences ?

Afin de comprendre les ambitions recouvertes par les relations de la Métropole avec ses territoires, nous avons ensuite cherché ce que représente, pour la France, sa présence dans le Pacifique Sud. Nous nous sommes interrogée à la fois sur les enjeux du Pacifique Sud, sur la façon dont s'y exprimaient les relations internationales et la place qu'occupaient la France dans ce jeu. Dans le contexte de la guerre froide, il s'agit de déterminer l'intérêt stratégique du Pacifique Sud perçu comme un lac américain, puisque les États-Unis y ont acquis une suprématie politique et militaire à la faveur de la guerre. Si la région ne fut pas un objectif essentiel de la guerre froide, cela ne signifie pas que les puissances communistes ou d'autres, perçues comme subversives, n'ont pas tenté d'y prendre pied. Quelle fut la contribution de la France et de ses archipels à la sécurité de la zone et à son maintien dans la sphère occidentale ? Depuis la fin du conflit Est-Ouest, en quoi participent-ils à la stabilité de la région dont les îles sont confrontées aux enjeux de la mondialisation. Enfin, en quoi les territoires français du Pacifique contribuent-ils à faire de la France une puissance mondiale ?

Entre ses intérêts nationaux et ses ambitions mondiales, nous nous sommes arrêtée sur l'importance du Pacifique Sud pour la France. Quelle place occupe-t-elle au sein du Pacifique Sud et de ses organisations régionales ? Si la France est territorialement présente dans le Pacifique Sud, est-elle considérée pour autant comme une nation du Pacifique ? De l'après-guerre à la fin des années 1990, il nous faut déterminer les éléments qui orientent les relations de la République avec

les États de la zone et étudier l'implication des territoires français dans leur environnement régional. En filigrane, il s'agit de brosse l'image de la France dans le Pacifique Sud et de déterminer l'intérêt qu'elle-même accorde à cette région.